

L'AVIS DE SAINT PIERRE DU VAL



SOMMAIRE

- ✓ Editorial
- ✓ Le conseil municipal
- ✓ Divers : restaurant scolaire
- ✓ Concession cimetière
- ✓ Panneaux photovoltaïques...
- ✓ Renseignements indispensables
- ✓ Etat civil

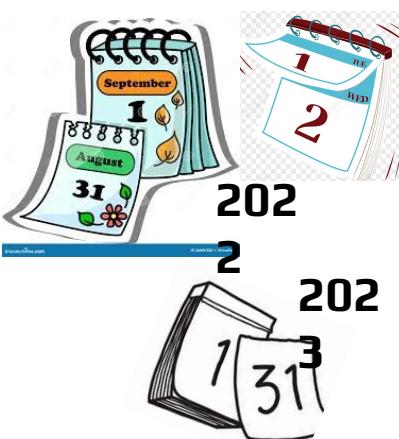


EDITORIAL 22/23

Enfin il a été possible de ralentir efficacement la vitesse au « Hameau Le Mesnil » grâce à la pose de Radars Pédagogiques. Les contrôles inopinés des forces de gendarmerie accentuent ce respect de la vitesse en vigueur. Cette installation a d'ailleurs été subventionnée par le Département grâce au budget des « Amendes de Police ».

De nombreux travaux ont été effectués ces derniers mois ; vous en trouverez le détail dans les comptes-rendus des réunions de conseil municipal qui figurent dans ce bulletin n°19.

Tous les membres du conseil Municipal et du CCAS vous souhaitent une belle et heureuse année !





Compte rendu des conseils municipaux



Réunion du 10 mars 2022.

Présents : 9

Votants : 13

Vote du compte administratif 2021

Lors de la réunion du conseil municipal et en présence de Mr GONY trésorier, le vote du compte administratif a été arrêté comme suit :

Investissements ; Dépenses :

| | |
|--------------------|--------------------------------|
| Prévu : | 109 845,48 € |
| Réalisé : | 43 255,31 € |
| Reste à réaliser : | 40 587,64 € (réserve incendie) |

Recettes :

| | |
|--------------------|---|
| Prévu : | 109 845,48 € |
| Réalisé : | 46 656,22 € |
| Reste à réaliser : | 20 294,00 € (subvention/réserve incendie) |

Fonctionnement ; Dépenses :

| | |
|----------------------|------------------------|
| Prévu : 312 665,19 € | Réalisé : 241 238,07 € |
|----------------------|------------------------|

Recettes :

| | |
|----------------------|------------------------|
| Prévu : 312 665,19 € | Réalisé : 354 169,10 € |
|----------------------|------------------------|

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Investissement : 3 400,91 € | Fonctionnement 112 931,03 € |
|-----------------------------|-----------------------------|

Résultat global : + 116 331,94 €

Compte administratif 2021 voté à l'unanimité des membres du conseil à l'exception de Mme le Maire qui s'était retirée lors du vote comme l'exige la loi.

Vote du budget primitif 2022

Investissement :

| | |
|------------------------|------------------------|
| Dépenses : 85 000,00 € | Recettes : 85 000,00 € |
|------------------------|------------------------|

Fonctionnement :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Dépenses : 326 895,30 € | Recettes : 326 895,30 € |
|-------------------------|-------------------------|

Fiscalité : Les conseillers municipaux ont décidé de ne pas augmenter la fiscalité de la commune, l'Etat augmentant la taxe de base de 3,5%.

Taxe foncière bâti : 29,14% Taxe foncière non bâti : 21,44%

Subventions :

| | |
|-----------------------------------|----------|
| SIVOS (Ecoles) : | 31 358 € |
| SDIS (Pompiers) | 12 005 € |
| Comité des fêtes (feu d'artifice) | 1 800 € |

Budget primitif 2022 voté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Radars Pédagogiques RD180. Suite à la consultation des différents devis les conseillers municipaux ont décidé d'attribuer le marché à **ELAN CITE** pour 2 radars solaire afin d'inciter les automobilistes à limiter leur vitesse dans la traversée du hameau « Le Mesnil ».



Montant de l'opération : 3 617,40 € HT 4 340,88 € TTC

Subvention du Département (amendes de police) Délibération acceptée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Devis Ambiance Jardin : Chaque année le devis pour l'entretien des espaces verts de la commune est renouvelé.

La Sté Ambiance Jardin a donc fourni un devis pour l'année 2022 d'un montant de **9 477,98 € TTC** (7 898,32 € HT) soit **789,83 € / mois.**

Devis accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

SIEGE : Adhésion optionnelle aménagement et exploitation des structures de recharge pour véhicules électriques :

Les statuts du SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure) ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence, à titre optionnel, de l'aménagement et de l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule électrique ou hybride rechargeable installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, d'adhérer à cette compétence optionnelle.

Protection sociale complémentaire.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de confier au CdG27 la mise en concurrence des conventions de participation Prévoyance et Santé et décident de la participation financière de la commune au 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de Prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour les contrats Santé.

Démission de William QUERUEL.

Mr William QUERUEL qui occupe un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de 12h à 13h30 depuis 2012 a fait savoir à Mme le maire par courrier recommandé de sa démission de surveillant au 31 août 2022 suite à un changement de poste au sein de la CCPHB.

Les conseillers municipaux prennent acte et acceptent cette démission.

Location cantine : nouveau tarif.

Les membres du conseil municipal ayant été confrontés à une demande de location de la cantine sans vaisselle ont décidé de fixer un nouveau tarif.



Location de la cantine sans vaisselle : 170 €

Délibération acceptée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Réunion du 01 juillet 2022 :

Présent :08

Votants : 10

Avenant aux radars pédagogiques.

Par raison de sécurité les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité d'opter pour la solution « clés en main » c'est-à-dire de confier la pose et la maintenance des radars à la Sté ELAN CITE. Le devis est donc de **7 490,40 € TTC (6 242,00 € HT)**.

Devis accepté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Avenant au bail de location de l'appartement.

L'appartement au-dessus de la mairie est loué jusqu'alors pour un loyer d'un montant de 350 € /mois :

Les conseillers municipaux, à la demande de la trésorerie, ont décidé d'opérer de la façon suivante à partir du 1^{er} aout 2022

Loyer : 320 € + 30 € en acompte de charges ;

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

Réunion du 16 septembre 2022 :

Présents : 09

Votants : 11

Passage de la M14 à la M57 :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est le plus récent et le plus avancé en termes de qualité comptable. Opter pour la M57 dès le 1^{er} janvier 2023 permet d'anticiper l'obligation légale dans de bonnes conditions, en bénéficiant d'un accompagnement renforcé des services de la DGFIP ainsi que du prestataire informatique.

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

Devis sécurité SIMIE.

Chaque année la Sté ACME-SIFFRAP (Extincteurs de France) fait une révision des extincteurs mairie, école, église. Des travaux sur alarme incendie et blocs d'éclairage doivent être effectués pour un montant de 2 275,58 € TTC (1 896,32 € HT).

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

Contrat de travail de Mme LAVIGNE.

Suite à la demande de « mise en disponibilité pour convenance personnelle » d'un an de Mme Mopin, un contrat de travail (CCD) doit être validé afin d'embaucher Mme Lavigne pour le ménage dans l'école et la mairie.

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

Heures complémentaires pour Mme PREVOST.

Suite à la demande de « mise en disponibilité pour convenance personnelle » d'un an de Mme Mopin, des heures complémentaires sont attribuées à Mme Prévost afin d'assurer la surveillance des enfants de 12h45 à 13h20 en cours de récréation et des heures de ménages supplémentaires dans le restaurant scolaire jusqu'à 16H.

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

Subvention du feu d'artifice du comité des fêtes.

Chaque année la commune de Saint Pierre du Val participe financièrement au règlement de la moitié du prix du feu d'artifice du 15 aoûùt.

Cette année le montant de cette subvention s'élève à 1 800€ versée au comité des fêtes.

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

Devis de réparation des cloches de l'église.

Un orage le 08 septembre 2022 a endommagé le circuit électrique de la sonnerie des cloches de l'église.

Une déclaration a été faite auprès de l'agence AXA qui assure les biens de la commune.

Un devis a été demandé à la Sté Biard-Roy qui gère l'entretien des cloches depuis leur électrification pour un montant de 3 612 € TTC (3 010 € HT).

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

**Mise aux normes de l'installation électrique des cloches de l'église.**

Suite à l'intervention de la sté Biard-Roy le technicien a relevé que l'installation électrique des cloches n'était plus aux normes.

Un devis d'un montant de 2 189,02 € TTC (1824,18 € HT) a été fourni par la Sté Biard-Roy.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

Taxe d'aménagement.

L'ancien article L.331-2 du code de l'urbanisme prévoyait **une possibilité de versement** de la taxe d'aménagement perçue par les communes au profit des EPCI, compte tenu de la charge des équipements publics revenant aux EPCI.

La loi de finances 2022 est venue modifier cet article pour rendre **le versement** de la taxe d'aménagement à l'EPCI **obligatoire**.

Le Conseil Communautaire de la CCPHB a décidé de procéder de la façon suivante :

- Les communes conservent 95% de leur taxe d'aménagement et 5% reviennent à la CCPHB (sauf zones d'activités existantes et à transférer) ;
- Sur les zones d'activités 100% de la taxe d'aménagement reviendra à la CCPHB ;

Il a été décidé de mettre en place ce mécanisme à compter du 1^{er} janvier 2023.

Toutefois postérieurement à cette délibération du 15 novembre et à sa notification aux communes pour vote en conseils municipaux l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finance rectificative a réinstauré le caractère **facultatif** de la loi du versement aux EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte** donc à l'unanimité des membres présents **la modification** de la délibération de la CCPHB du 15 novembre 2022 dans les conditions suivantes :

- *Les communes conservent 100% de la taxe d'aménagement collectée annuellement ;
- *100% de taxe d'aménagement collectée par les communes sur les zones d'activités

Offre de concours de la SAS CARELJU.

La commune de Saint Pierre du Val s'engage à acheter la parcelle F542 de 179m² à la SAS CARELJU pour la somme de 150€ plus frais de notaire. Cette parcelle supporte une réserve d'eau faisant office de PEI

Cette délibération annule et remplace la D43 2020 du 04 décembre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Réunion du 23 décembre 2022 ;

Présents : 09

Votants : 11

Demande de subvention DETR.

La commune a décidé d'installer des réserves incendie dans les hameaux sous forme de bornes ou de citernes souples afin de protéger ses habitants.

Une nouvelle demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sera déposée suivant les devis fournis par le SIAEP et la SARL DELABRIERE pour un montant de :

SIAEP (5 bornes incendie) 22 465,39 € HT

SARL DELABRIERE : (4 réserves bâches) 26 063,10 € HT

Devis et délibération acceptés à l'unanimité des membres présents.

Modification statutaire de la CCPHB (Communauté de Communes du Pays Honfleur Beuzeville. Prise de compétence « animation -item 12 du L211-7 du code de l'environnement GEMAPI.

Les communes membres d'un EPCI peuvent à tout moment transférer certaines de leurs compétences.

Mr le président de la CCPHB, en séance du 27 novembre 2022 a rappelé que la compétence de la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Gestion des Inondations (GEMAPI)** est une compétence obligatoire de la CCPHB.

L'item retenu est rédigé comme suit :« L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité géographique »

2023

Réunion du 17 mars 2023 :

Présents : 09

Votants : 10

Vote du compte administratif 2022.

Investissements :

Dépenses

Prévu : 85 000,00 €

Réalisé : 28 271,26 €

Recettes

Prévu : 85 000,00 €

Réalisé : 43 312,37 €

Reste à réaliser : 22 894,00 €



Fonctionnement :

Dépenses

Prévu : 326 895,30 €

Réalisé : 238 527,67 €

Recettes

Prévu : 326 895,30 €

Réalisé : 374 830,19 €

Résultat global : + 151 343,63 €

Compte administratif 2022 voté à l'unanimité des membres du conseil à l'exception de Mme le Maire qui s'est retirée comme l'exige la loi.

Vote du Budget primitif 2023

Investissement :

Dépenses : 107 020,00 € Recettes : 107 020,00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 374 754,02 € Recettes : 374 754,02 €

Fiscalité : Les conseillers municipaux ont décidé de ne pas augmenter la fiscalité de la commune, l'État augmentant la taxe de base de

Taxe foncière non bâti : 21,44% Taxe foncière bâti : 29,14%

CONVENTION EURE NUMERIQUE :

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire Eurois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;

Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;

Décide de se porter "structure publique pilote" ;

PROPOSITION COMMERCIALE UNITED TELECOM.

La Sté UNITED TELECOM a étudié une proposition de tarif pour toute l'installation téléphonique de la mairie, de l'école et de la cantine en intégrant la fibre et la fourniture de matériel.

La commune s'engage sur 2 ans (passés les 2 ans le matériel sera possession de la mairie) pour un coût qui diminue énormément les charges télécom du budget.

Montant de la nouvelle facturation :

Mairie : Internet haut débit + tél fixe :

43,15 €/mois



Cantine : Tel fixe :

7,95 €/mois

Ecole : Internet haut débit + fibre + 2 tél fixe :

24,40 €/mois

Mobile d'astreinte :

9,45 €/mois

Installation du matériel + postes : **119,90 €/mois** ;

Soit un coût total de 204,85 € HT/mois.

Après avoir pris connaissance du devis proposé par la Sté UNITED TELECOM les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter cette offre.

DEVIS AMBIANCE JARDIN :

Après avoir pris connaissance du devis de la Sté Ambiance Jardin qui assure l'entretien des espaces verts de la commune les conseillers municipaux à l'unanimité ont accepté le devis qui sera effectif du 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2023 pour un montant de :

8 038,05 € HT ; 9 465,66 € TTC ; soit 12 mensualités de 803,80 €

ADHESION PANNEAU POCKET :

Désormais tous les administrés doivent être informés très rapidement des décisions ou informations prises dans tous les domaines au sein de la Mairie.

Les membres du conseil municipal présents ont donc décidé d'adhérer à l'application PANNEAU POCKET.

Tous les habitants intéressés pourront ainsi ultérieurement s'y connecter.

Madame la Maire charge Mr Olivier EUDELIN du déroulement à cette adhésion.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.



EMBAUCHE EN CDD D'UNE CANTINIERE.

Suite à la démission de Mme Vanessa PREVOST pour convenance personnelle et rapprochement de conjoint le poste de cantinière était vacant.

Quatre offres d'embauche ont été déposées à la mairie.

Après une période d'essai de 3 semaines Mme Peggy BOURDIN a été sélectionnée pour reprendre le poste de cantinière.

Total de l'annualisation 24,96/35^{ème} année complète

Délibération acceptée à l'unanimité sous réserve que le poste et l'embauche conviennent aux deux parties.



Transfert de la compétence « Mobilité » à la CCPHB - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que, par délibération en date du 29 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a, sur les fondements de la loi n° 2019-1428 du 28 décembre 2019 d'orientation des mobilités – dite loi LOM, pris la compétence « Mobilité » à l'exclusion du transport scolaire.

La région Normandie reste, quant à elle, pleinement compétente en matière de transports interurbains et de transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la CCPHB.



Pour ce qui concerne la partie calvadosienne du territoire communautaire, le contrat de délégation de service public (DSP), porté par la Ville de Honfleur, comprenait à la fois du transport urbain et du transport scolaire.

La thématique « transport urbain » étant la seule transférée à la CCPHB, il a donc été nécessaire d'isoler financièrement chaque service (urbain / scolaire) dans la DSP globale. Ce travail a été réalisé et présenté à la CLECT lors des réunions des 06 et 28 mars 2023.

Dans ce rapport, transmis le 31 mars 2023 à la commune de ST-PIERRE-DU-VAL, la commission propose de retenir la méthode réglementaire pour le calcul des charges transférées de la Ville de Honfleur vers la CCPHB. Cette dernière a amené la CLECT à retenir le coût réel

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
réunie en date du 28 mars 2023 annexé à la présente délibération,
AUTORISE Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente
délibération.**

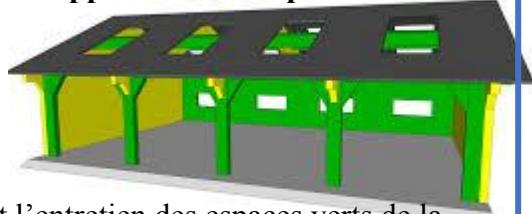
DEVIS AMBIANCE JARDIN (Hangar).

Il devient urgent de nettoyer la végétation derrière le hangar agricole sur le parking du Val.

Un devis a été demandé à la Sté Ambiance Jardin qui fait tout l'entretien des espaces verts de la commune.

Le montant des travaux s'élèvera à 528,00 € HT 633,60 € TTC.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Mme le Maire à signer le devis fourni par la Sté Ambiance Jardin.**



RENOUVELLEMENT DU CDD DE Mr J-P CORNILLOT.

Mr CORNILLOT a été embauché sous forme de CDD le 1^{er} janvier 2022 comme agent technique pour assurer des petits travaux d'entretien (réparation ou rénovation) pour une durée de 10h/mois. Son ancien contrat arrivant à expiration il convient, avec son accord, de le renouveler.

Un nouveau contrat de 12h/mois sera effectif à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 : IB :412 ; IM :371.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette délibération.

RENOUVELLEMENT DU CDD de Mme ANITA LAVIGNE.

Madame Anita LAVIGNE a accepté le poste d'entretien des locaux (école, mairie) en remplacement de Mme Valérie MOPIN qui vient de renouveler pour 2 ans sa mise en disponibilité pour convenance personnelle.

Le contrat CDD de Mme Anita LAVIGNE sera donc renouvelé pour un an, à sa demande, **Echelon 7 IB 416/IM372.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette délibération.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMMAIRE DE SERVICE DE LA SECRETAIRE DE MAIRE :

Au vu des nombreuses et diverses missions à exécuter, une augmentation de 2h45 par semaine attribuée au poste de secrétaire de mairie est nécessaire., il est donc proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de service à 20.97/35^{ème} au lieu de 18,21/35^{ème}

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, adoptent cette délibération à l'unanimité.

DEVIS SIEGE LOTISSEMENT PORTE DE PLANCHES.

Le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure) doit procéder à un renforcement du réseau électrique pour subvenir à la consommation future des logements qui seront construits dans le lotissement de la Porte de Planches et à l'enfouissement des réseaux.

La commune de Saint Pierre du Val devra participer aux frais suivants :



| Opération | Montant TTC | Répartition | Participation commune |
|---------------------------------|-------------|-------------|-----------------------|
| Réseau de Distribution publique | 160 000 € | 100% | 7% HT: 9 334 € |
| Réseau Eclairage public | 2 000 € | 100% | 20% HT: 333 € |
| Réseau Télécom | 37 000 € | 100% | 30% HT+TVA : 15 417 € |

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

DEVIS AMBIANCE JARDIN : Végétalisation du cimetière de l'église.

Suite à l'interdiction de l'utilisation des désherbants dans les cimetières il a été procédé à plusieurs méthodes qui ne répondent pas aux attentes des habitants fréquentant les allées du cimetière.

La mise en herbe du cimetière du Val, et sa belle réussite, nous permet d'envisager aussi la végétalisation du cimetière de l'église.

Trois devis étaient proposés, les membres du conseil municipal présents ont décidé, à l'unanimité, de choisir le devis d'Ambiance Jardin avec bêchage mécanique pour un montant de 3 750,18€ HT (4 500,21€ TTC).

SIAEP : Renforcement du réseau d'eau au Grand Beaucher.

Plusieurs CU (Certificats d'Urbanisme) ayant été acceptés par les services de l'Etat et le SUM (Service d'Urbanisme Mutualisé) et donc par les services de la Mairie, le SIAEP du Lieuvin doit procéder à un renforcement au vu de l'éloignement du réseau de l'un des terrains concernés.

Ce renforcement est à la charge de la Mairie pour un montant de 8 305,50 € HT (9 966,60 € TTC).

Les membres du conseil municipal ont accepté, à l'unanimité des membres présents ce devis du SIAEP.

**SIAEP : Contrôle des bornes incendie sur le territoire.**

Il est désormais obligatoire d'avoir un contrôle du débit des bornes incendie sur le territoire de la commune.

Le SIAEP propose un devis de 793,20 € HT (951,84 € TTC) pour la vérification des bornes en service.

Les membres du conseil municipal ont accepté, à l'unanimité des membres présents ce devis du SIAEP.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE :

La commune de Saint Pierre du Val ne dispose pas d'une salle des fêtes mais peut, sous conditions, louer pour un vin d'honneur ou un week-end le restaurant scolaire, uniquement aux habitants de la commune. Une participation est demandée aux personnes qui souhaitent emprunter cette salle ainsi qu'une quittance d'assurance.

Les montants n'ont pas été revus depuis 2006.

Des travaux ont été menés à bien depuis toutes ces années et du matériel a été remplacé ;

D'autre part les tarifs de l'électricité, de l'eau et du gaz ont beaucoup augmenté. Il paraît donc logique de revoir les montants de la location :

| | | |
|-------------------------------|---|--------------|
| Un vin d'honneur : |  | 100 € |
| Une journée : | | 200 € |
| Un week-end : | | 300 € |
| Une location sans vaisselle : | | 170 € |
| Autre location : | | 400 € |

Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité des membres présents, les nouveaux montants énoncés.

NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSION DU CIMETIERE.

La commune de Saint Pierre du Val va entreprendre de gros travaux dans le cimetière de l'église afin de récupérer des emplacements laissés à l'abandon.

Le prix des concessions accordé jusqu'alors ne correspond plus aux tarifs moyens pratiqués.

Nouveaux prix des concessions :

| | |
|---------------------------------------|--------|
| Concession de 15 ans : | 300 € |
| Concession de 30 ans : | 600 € |
| Concession de 50 ans : | 1000 € |
| Concession de 30 ans pour cave urne : | 400 € |
| Concession de 20 ans de columbarium : | 650 € |

Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité des membres présents, les nouveaux tarifs des concessions.

DEVIS DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

La municipalité envisage d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. Plusieurs devis ont été fournis mais les conseillers municipaux demandent de plus amples information avant de prendre leur décision.

Le vote est donc reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

Réunion du 24 novembre 2023 :

Présents : 09

Votants :10

DEVIS REPARATION DU PILIER DU CIMETIERE.

Plusieurs artisans ont envoyé des devis pour la réparation du pilier d'entrée du cimetière mais hélas n'ont jamais exécuté le travail.

Madame La Maire a demandé à Mr Laurent BRÛLE de lui fournir un nouveau devis qu'elle a fait parvenir aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance.

Cette réparation serait d'un montant de **4 418,00 € HT (4 859,80 € TTC)**.

Ces travaux ne pourront pas être entrepris avant le printemps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres cette délibération.

DEVIS REPARATION DE LA MAIN COURANTE DU CIMETIERE.

Un devis a été demandé à la Sté SOMAC afin de réparer la main courante, à l'identique qui donne accès à l'entrée du cimetière.

Ce devis est d'un montant de **1 540,00 € HT (1 848,00 € TTC)**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité cette délibération.

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ECOLE.

La commune de Saint Pierre du Val envisage de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. Il s'agit de produire de l'électricité en auto consommation et revente à EDF.

Plusieurs devis ont été demandés et les conseillers municipaux ont retenu la Sté CONFORTHERMIC.

Le montant des travaux est évalué à **64 201 € HT (77 041,20 TTC)**.

Une subvention sera demandée afin de minimiser ce montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité cette délibération.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

La commune de Saint Pierre du Val envisage de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. Il s'agit de produire de l'électricité en auto consommation et revente à EDF.

La Sté CONFORTHERMIC, qui posera les panneaux, propose un contrat d'entretien annuel de nettoyage pour un montant de **759,36€ HT (911,23 TTC)**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité cette délibération.

Les renseignements indispensables

Règlement des heures de tonte :

| | | | |
|------------|------------------|-------|-------------------|
| En semaine | 8 h 30 | à | 19 h 30 |
| Samedi | 9 h 00 à 12 h 00 | et de | 15 h 00 à 19 h 00 |
| Dimanche | 10 h 00 | à | 12 h 00 |



Permanence de la mairie le :

lundi de 17 h 00 à 18 h 30 & le jeudi de 15 h 00 à 17 h 00

Et sur rendez-vous avec Mme le Maire

Tél : 02.32.57.60.87 / adresse mail : comune.stpierreduval@wanadoo.fr

Site : saintpierreduval.fr

Tél du maire (Martine HOUSSAYE) **06.11.23.82.91**

Tél du 1^{er} adjoint (Lydie HAMON) **02.32.56.83.85** Samu **15**

SOS Violences Femmes info **3919** Police **17**

Anti poison **08.25.81.28.22** Pompiers **18**

Suicide écoute **01.45.39.40.00** Enfant disparu **08.10.01.20.14**

Si vous avez une idée, une envie, téléphonez à la mairie pour de plus amples renseignements

Au revoir à :

Bienvenue à :

| | Jour / mois | Année |
|-----------------|-------------|-------|
| SOHIER Octave | 22 mars | 2022 |
| MERINO Valentin | 16 mai | 2022 |
| LEMKE Johannes | 15 août | 2022 |
| HEMERY Rose | 19 août | 2022 |
| HAMON Elliott | 18 janvier | 2023 |
| LE FLOHIC Louka | 05 juillet | 2023 |
| LATOUR Louise | 10 octobre | 2023 |

| | Jour / mois | Année |
|------------------------|--------------|-------|
| MARECHAL Phillippe | 17 février | 2022 |
| WETHLI Yvette | 26 février | 2022 |
| CHOUQUET Claude | 12 juin | 2022 |
| HELIE GARCIA Lahouraia | 25 juin | 2022 |
| PREVOST André | 23 juillet | 2022 |
| DESERT Jean | 05 septembre | 2022 |
| PILLIÉ LEDUC Micheline | 27 septembre | 2022 |

Mariage :

| | Jour / mois | Année |
|--------------------------|--------------|-------|
| HEMERY / RAULT | 10 juin | 2023 |
| HEREL / MACHADO DA SILVA | 08 juillet | 2023 |
| VILLEY / LUCAS | 30 septembre | 2023 |

